FORMULE IV

03061678

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Tournai
le 23 MAI 2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°
- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷ LADAVID N-I

3. Forme juridique (en entier) ▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷ Avenue d'Ysembart, 5
7503 TOURNAI (FROYENNES)

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷ Tournai, n° 73.064

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷ 444.642.258

7. Objet de l'acte ▷

Démission et nomination de gérants

Par délibération du 22 mai 2003, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL "LADAVID N-I", a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :
- acceptation de la démission par Mme Nathalie LADAVID de ses fonctions de gérante; décharge de son mandat.
- nomination de deux nouveaux gérants, étant :
* MORIAU Marc, demeurant à 7531 Tournai-Havinnes, Grand Chemin, 65.
* MORAIS MOUSINHO RIBEIRO GONCALVES Teresa, épouse de Moriau Marc, demeurant à 7531 Tournai-Havinnes, Grand Chemin, 65.
Mandat prenant effet le 22 mai 2003, attribué pour une durée indéterminée et devant être exercé à titre gratuit, chaque gérant pouvant accomplir seul tous les actes d'administration et représenter la société.

Chr. LADAVID, gérant.
M. MORIAU, gérant.

Signatures + Nom et qualité
En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation . ...

Numéro du compte . ...

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2003 - Annexes du Moniteur belge